



## **REGLEMENT INTERIEUR** **AVIRON CLUB ALBIGEOIS**

Le règlement intérieur décrit les règles de fonctionnement et d'organisation de l'Aviron Club Albigeois.

Tout **pratiquant** s'engage à en **prendre connaissance** et à le **respecter**

Tout rameur inscrit au club appartient au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours à une catégorie d'âge:

J-9-10-11 ex benjamin (e) au-dessous de 12 ans

J12-13 ex minime 12/13 ans)

J14-15 ex cadet (te) 14 /15 ans.

J16-17-18 ex junior (e) 16/17 ans

sénior (e) + de 18 ans

Vétéran (Master) + de 27 ans désirant participer à des compétitions dans la catégorie vétéran

Loisir qui rassemble les adhérents ne cherchant pas la compétition.

Quelle que soit sa catégorie, chaque rameur (se) est placé sous l'autorité de l'encadrement.

- 1) Il est **obligatoire** de savoir nager
- 2) Pour **des raisons évidentes de sécurité**, notamment la plus dangereuse, la collision de plusieurs embarcations avec risque de chavirement pour les rameurs et casse pour le matériel, il est **impératif** de **respecter les limites** et le **sens de navigation** sur le plan d'eau.

**Les limites du plan d'eau** s'étendent en partie basse du ruisseau situé légèrement en aval du ponton, berge opposé au club jusqu'à sa partie haute située à la base de loisirs de Pratgraussals. La chaussée de Gardès est interdite de franchissement. **Seuls les équipages accompagnés d'un bateau moteur et de l'entraîneur peuvent descendre vers Rivières.**

Pour **le sens de navigation**, comparons le Tarn à une route. Comme sur une route, on y circule dans les deux sens. Quel que soit celui-ci, il faut toujours serrer la berge **à gauche** des rameurs.

- 3) Seul l'entraîneur ou la commission sportive décide du matériel utilisé par les rameurs (es). Les bateaux sont attribués en fonction de l'âge, du niveau et des prétentions de chacun.
- 4) Chaque licencié est libre de sa pratique à savoir loisir ou compétition. Chaque catégorie se voit attribuer des jours et horaires d'entraînement. Pour les rameurs compétiteurs, il leur sera attribué en plus une fréquence d'entraînement par la commission sportive. Par considération pour le groupe, l'encadrement et le bon déroulement des séances, le respect de ces horaires est important. Merci de prévenir en cas d'empêchement ou de retard. Dans tous les cas, ne pas hésiter à parler de difficultés liées au transport et horaires proposés.
- 5) Les sorties en bateaux doivent être notées sur le cahier prévu à cet effet. Il est situé à la sortie des vestiaires.
- 6) Prendre soin du matériel mis à votre disposition ; les avirons et bateaux doivent être manipulés avec soin. Leur **nettoyage** est **obligatoire** après chaque sortie.  
Tout **incident** survenu pendant la manipulation ou une sortie doit être signalé afin de procéder aux éventuelles réparations et ne pas endommager davantage le matériel.
- 7) Le rangement et le respect des locaux participent aussi au bon fonctionnement du club. Ainsi, les utilisateurs de la salle de musculation doivent porter des chaussures propres, ranger les barres et poids utilisés pendant leur séance. Côté vestiaire, penser au petit coup de raclette après la douche, à jeter les emballages vides de produits d'hygiène. Enfin le club house est ouvert à tous, il dispose d'un évier et d'un lave-vaisselle alors n'hésitez pas à vous en servir.
- 8) L'activité proposée est l'aviron. De ce fait, il ne sera pas toléré qu'un rameur mineur reste seul dans les locaux du club pendant que les entraîneurs se trouvent sur l'eau. Un entretien avec les parents pourra être envisagé en cas de problème.
- 9) Il est interdit d'embarquer en dehors des créneaux encadrés par un entraîneur diplômé.  
En dehors de ces créneaux, les rameurs autorisés par la commission sportive pourront aller sur l'eau à condition d'être deux.

J'ai pris connaissance du règlement intérieur et en accepte les principes.

Signature du licencié :

Signature des parents (pour les mineurs)

Ou du représentant légal